

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20211027-D\_27\_10\_2021\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

**Délibération n°27-10-2021-006**

5.7 Intercommunalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 27 octobre 2021*

Date de convocation	Jeudi 21 octobre 2021
Date d'affichage	Jeudi 21 octobre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	49 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 octobre à 18h30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 35 - M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient représentés** : 3 - M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

**Pouvoirs** : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Régis BREBION ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à M. Gaëtan THOMAS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ.

**Etaient excusés** : 6 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Yves GOULLIER, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : M. Pascal BOURGOIN.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## CONTRACTUALISATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-07-2021-003 en date du 5 juillet 2021 relative à l'autorisation de signature du contrat d'initialisation du CRTE avec l'Etat,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

### **RAPPELLE :**

- Que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est un contrat proposé par l'Etat aux intercommunalités pour la période 2021-2026 ;
- Qu'il doit s'articuler autour de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale avec pour objectif d'unifier les dispositifs financiers de l'Etat existants destinés aux collectivités ;
- Que le CRTE constitue un document cadre qui regroupe l'ensemble des projets des communes et de la Communauté de communes en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale : éducation, sport, culture, revitalisation urbaine, mobilités, économie, emploi, agriculture, aménagement numérique, développement durable.
- Qu'il tient compte des objectifs du projet de territoire et des différents documents de planification et de programmation existants (PLUI, ...) ;
- Que le CRTE pourra évoluer au fur et à mesure de l'avancement des projets.
- Que la convention d'initialisation du CRTE a été conclue entre l'Etat et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise le 20 juillet 2021.

### **PREND ACTE :**

- Qu'un travail d'élaboration du diagnostic, de définition de l'ambition du territoire, d'identification d'orientations déclinées en plan d'actions, a été mené en lien étroit avec les communes ;
- Que sur la base des différentes études et diagnostics qui ont été réalisés sur le territoire et des enjeux qui ont été mis en avant, notamment lors de l'élaboration du PLUI, 5 orientations ont été définies pour le CRTE de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise :

- **Orientation 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire et qui en valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel**

- o 1.1 : Faciliter l'accessibilité dans les communes
- o 1.2 : Travailler à la revitalisation urbaine
- o 1.3 : Entretien et rénover le patrimoine bâti

- **Orientation 2 : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire**

- o 2.1 : Développer et amplifier la marque de territoire Perche Emeraude
- o 2.2 : Consolider l'accueil des entreprises et l'offre foncière
- o 2.3 : Développer et accompagner l'offre commerciale et touristique

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

- **Orientation 3 : Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité**
  - 3.1 : Rénover les bâtiments communaux
  - 3.2 : Rénover et renforcer l'offre destinée à l'enfance (crèche et école)
  - 3.3 : Entretien et développer l'offre et les infrastructures culturelles et sportives
  - 3.4 : Consolider et renforcer les réseaux numériques
  
- **Orientation 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements et de mobilité**
  - 4.1 : Travailler l'offre de mobilité
  - 4.2 : Lancer une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
  - 4.3 : Rénover et développer le parc social et sénior
  - 4.4 : Développer et adapter l'offre de logements
  
- **Orientation 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire**
  - 5.1 : Améliorer et restructurer l'assainissement
  - 5.2 : Initier des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
  - 5.3 : Développer les énergies renouvelables
  - 5.4 : Rénover l'éclairage public

**AUTORISE** le Président ou son représentant à :

- Signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et les autres partenaires signataires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts, ...),
- Accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme

Le 28 octobre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU

